

Archives Départementales du Cantal

42 bis, rue Paul Doumer
15012 AURILLAC CEDEX
04.71.48.33.38 - archives@cantal.fr
archives.cantal.fr

Ouverture des salles
de lecture et d'exposition
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h



Qui sommes nous ?

Mises en place le V brumaire an V (17 février 1797), les Archives Départementales perpétuent les principes qui ont motivé leur création : permettre à tous les citoyens, sans distinction aucune, d'accéder gratuitement aux archives de la Nation.

Les Archives Départementales du Cantal conservent ainsi 14,5 km linéaires de documents sur des supports variés (parchemin, papier, électronique...) du XIIIe siècle à nos jours.

Service du Conseil départemental du Cantal, les Archives départementales assurent
5 missions réglementaires

Collecter les archives des institutions publiques du Cantal (services de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics, hôpitaux, minutes des offices notariaux...) mais aussi acquérir des archives privées (particuliers, associations, entreprises...) par voie de don, dépôt ou achat. Ces documents permettent aux Cantaliens et à l'administration de prouver leurs droits, et constituent un fonds précieux à partir duquel quiconque peut écrire l'histoire de notre département.

Classer les documents et rédiger des inventaires, afin que le public ait connaissance de ce qu'il est possible de trouver aux Archives départementales.



Conserver les archives dans de bonnes conditions, à l'abri des sources de dégradations et du vol, et restaurer les documents les plus abîmés pour leur permettre de parvenir aux générations futures.

Communiquer les documents en salle de lecture à toute personne qui le souhaite, dans le respect des délais de communicabilité et répondre aux demandes de recherche à distance.

Contrôler les administrations publiques, en leur apportant aide technique et conseils, afin de s'assurer que les archives, dès le moment où elles sont produites, sont correctement conservées et ne sont pas détruites sans autorisation.

Que peut-on trouver aux Archives Départementales ?

Les sources généalogiques : des registres d'état civil aux listes nominatives de recensement, en passant par les fiches matricules des conscrits, les dossiers de personnel et les minutes notariales, de nombreuses sources sont disponibles pour retrouver un ancêtre et retracer son parcours.

Les archives administratives : cadastre, hypothèques, jugements, arrêtés préfectoraux... les Archives départementales peuvent vous aider à trouver les documents qui vous permettront de prouver vos droits.

Les fonds figurés : découvrez une riche collection de photographies, cartes postales, affiches et autres documents iconographiques qui vous dévoileront le Cantal d'antan ou illustreront vos projets.

Les archives audiovisuelles : constituées de films et d'enregistrements sonores anciens ou contemporains, les collections audiovisuelles des Archives abordent des thèmes variés tels que la vie quotidienne et les récits de vie, la Seconde Guerre mondiale, les contes et légendes en occitan, ou encore le savoir-faire agricole et artisanal.

La bibliothèque : forte de plus de 21 000 ouvrages, périodiques, journaux, bulletins paroissiaux et publications administratives, la bibliothèque des Archives départementales constitue un corpus remarquable sur l'histoire du Cantal et les écrivains cantaliens.

Et bien d'autres sources encore : tribunaux royaux et seigneuriaux d'Ancien Régime, établissements religieux et paroisses jusqu'en 1905, assistance publique, ponts-et-chaussées, établissements scolaires, correspondance échangée pendant les deux guerres mondiales, archives communales...



Consulter les archives



En salle de lecture

La consultation des archives est gratuite et ouverte à tous, sur présentation d'une pièce d'identité. Le personnel des Archives vous accueille et vous oriente dans vos recherches.

La salle de lecture dispose de 40 places, dont 8 postes informatiques, 2 lecteurs de microfilms et une cabine pour la consultation des archives audiovisuelles.

Wifi gratuit

Sur le site internet <http://archives.cantal.fr>

Avec plus de 4 millions d'images accessibles gratuitement 24h/24, le site internet des Archives départementales est une mine pour les internautes. Les documents les plus fréquemment consultés y sont disponibles : registres paroissiaux et d'état-civil, documents iconographiques, registres matricules, cadastre napoléonien, cahiers de doléances, listes nominatives de recensement, minutes des notaires... Le site s'enrichit au fil des ans pour proposer des sources toujours plus nombreuses.

La majorité des inventaires sont également consultables, ce qui permet aux lecteurs de préparer leur visite et de réserver les documents qu'ils souhaitent consulter directement sur le site internet.

Les curieux parcourront avec plaisir les expositions virtuelles, les albums photo et le document du mois.

Découvrir les archives

Visite des coulisses : les Archives ouvrent leurs portes lors des Journées européennes du patrimoine, ou sur demande pour les groupes. De jour à la lueur de lampes torches, plongez dans le cœur des Archives et découvrez leurs trésors.



Expositions : les Archives accueillent régulièrement des expositions mettant en valeur leurs propres fonds ou proposées par des services culturels extérieurs. L'entrée est gratuite.

Ateliers de l'historien, en partenariat avec l'association Photothèque et Archives cantaliennes : le premier lundi après-midi de chaque mois, venez apprendre à déchiffrer les textes anciens en français et en latin, et étendre vos connaissances sur l'histoire et le patrimoine du département.

Le service éducatif

En partenariat avec l'Éducation nationale, les Archives départementales accueillent les scolaires de tous niveaux. Différentes activités sont proposées : visite des Archives et sensibilisation au patrimoine, séances de travail sur un corpus de documents en lien avec le programme scolaire, mais aussi ateliers d'héraldique et de moulage de sceaux. Des dossiers pédagogiques sont également téléchargeables sur le site internet des Archives.



Confiez-nous vos archives

Vous détenez des archives familiales, associatives ou professionnelles revêtant un intérêt historique ? N'hésitez pas à nous contacter afin de nous proposer un don, un dépôt, un prêt pour numérisation ou un legs. Vos archives seront conservées dans de bonnes conditions et pourront faire le bonheur des chercheurs actuels ou futurs.